

## Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 26 Mai 2005

Etaient Présents : Tous les conseillers municipaux sauf LOUVET Jacques, MAILLEY Jean et GOUACHON Françoise.

### 1. Création Poste Agent d'entretien

Après exposé du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'agent d'entretien pour travaux de ménage :

A compter du 01/09/2004  
Durée hebdomadaire de travail : 1 h

Le Maire est chargé de transmettre la déclaration de vacance de poste correspondante au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Doubs, qui établira, après recrutement, l'arrêté de nomination.

### 2. Lotissement Champonot

Convention avec EDF

Le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention à intervenir avec Edf pour le raccordement en énergie électrique des 21 parcelles du lotissement Champonot (ticket bleu collectif).

Le montant forfaitaire de raccordement de la zone s'élève à **7043,19 € ht** (8423,66 € ttc) suivant devis annexé du 29 avril 2005.

Après exposé du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les termes de ladite convention, mandate le Maire pour sa signature, et précise que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits déjà ouverts en section de fonctionnement – 6015 - du budget primitif lotissement 2005.

### 3. Communauté de Communes

Modifications statutaires

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13/08/04, publiée le 18/08/2004, dans son article 164, indique que les communautés de communes existant à la date d'entrée en vigueur de la présente loi et qui n'auraient pas procédé à la reconnaissance de l'intérêt communautaire nécessaire à l'exercice d'une compétence transférée, disposent d'un an pour y procéder. A défaut, l'intégralité de la compétence est transférée à l'établissement public et le représentant de l'Etat procède alors à la modification des statuts de l'établissement public de coopération intercommunale.

On entend par intérêt communautaire la ligne de partage entre les domaines d'actions transférés à la communauté de communes et ceux qui demeurent communaux, frontière qui doit donc être définie au moyen de critères objectifs.

Compte-tenu de l'obligation faite de procéder à une définition de l'intérêt

communautaire, la communauté de communes Vaïte-Aigremont a reformulé l'ensemble de ses compétences qu'il convient d'examiner par voie délibérative conformément aux dispositions de l'article L. 5214.16 III rappelé ci-après « la définition des compétences transférées au sein de chacun des groupes est fixée par la majorité qualifiée requise pour la création de la communauté (soit les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou inversement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- adopte la rédaction des compétences ci-après annexée, constituant dorénavant l'acte fondateur du pacte communautaire avec principalement les compétences suivantes :

- . Aménagement de l'espace,
- . Développement économique,
- . Protection et mise en valeur de l'environnement
- . Entretien, construction et fonctionnement d'équipements culturels et Sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- demande à M. le Maire de notifier ladite délibération ainsi que son annexe à la communauté de communes Vaïte-Aigremont,,

- demande à M. le Préfet de bien vouloir arrêter la proposition de réforme statutaire de la communauté de communes Vaïte-Aigremont avant le 18 août 2005 sous réserve qu'une majorité qualifiée de communes se soit exprimée sur ce projet.

#### **4. Prévisions Nouvel Episode Caniculaire**

En prévision d'un nouvel épisode caniculaire, le Maire informe qu'à la demande de M. le Préfet, un registre est ouvert en mairie où seront recensées les personnes âgées et handicapées isolées à domicile.

3 catégories de personnes sont concernées :

Les plus de 65 ans – les 60 ans inaptes au travail – les handicapés  
(personnes isolées à domicile)

La population est informée que l'inscription sur ce registre s'effectue à la demande des intéressés ou d'un tiers (personne physique ou morale).

#### **5. PARIS 2012**

##### *Motion de soutien à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques*

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal à l'unanimité :

Considérant que les Jeux olympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Roulans est attachée,

Considérant qu'au-delà de la Ville de Paris cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des J.O. à Paris en 2012 aura des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine,

Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

## **Information Structure Périscolaire**

Michel LABOURIER, Président du Sivos et 1<sup>er</sup> Adjoint, a informé l'assemblée de l'état d'avancement des travaux de construction du Périscolaire et a présenté en détail la future structure.

Il a également donné compte-rendu des réunions d'information qui viennent d'avoir lieu à l'intention des assistantes maternelles et des parents d'élèves pour présentation du fonctionnement du Périscolaire dès la rentrée 2005/2006. Ces réunions ont été organisées en partenariat et en présence de M. ARNOULT, Directeur territorial de l'association Les Francas, association qui va gérer le centre dès septembre.

A noter que dès la rentrée prochaine, les enfants de maternelle et primaire (à partir de 3 ans révolus) seront accueillis matin, midi et soir dans les locaux provisoires (ex-brocante matin et soir, mairie 1<sup>er</sup> étage le midi) en attendant la mise en service du bâtiment flambant neuf.

## **Expérimentation en cultures**

Visite des essais

Le Maire informe le conseil municipal qu'une visite des essais d'expérimentation en culture pratiqués sur les terrains de Jean-Luc PAUTHIER aura lieu : Mercredi 8 juin en matinée.

Ces essais, qui ne sont aucunement de nature transgénique, ont été réalisés grâce aux efforts des trois coopératives franc-comtoises Codeval, Coopadou et Coopérative de Poligny-Bletterans avec l'aide de Dijon-Céréales.

## **Etude Agricole**

Jean-Luc PAUTHIER a donné compte-rendu à l'assemblée de la réunion qui a eu lieu le 23 mai pour présentation de l'étude agricole réalisée sur le canton à l'initiative de la communauté de communes Vaîte-Aigremont.

## **Cours d'Informatique pour Adultes débutants**

Le Maire informe le conseil municipal que l'initiative de M. LAMARCHE, avec le soutien de la commune, a suscité un bel engouement : 25 personnes se sont inscrites pour participer aux cours d'informatique. Les inscriptions sont à présent closes et une réunion avec les futurs élèves aura lieu prochainement pour planification des cours.

**Prochaine session : Jeudi 30 Juin 2005**

Le Maire,  
A. JACQUOT